

A Paris
Le 24 avril 2019

Signature des Chartes des usages sur les quais de Seine : pour un espace partagé et respectueux de tous

A la veille de l'ouverture de la saison estivale des activités d'animations et de loisirs sur les quais de Seine, HAROPA - Ports de Paris, la Ville de Paris, les Mairies des 12^e et 13^e arrondissements, les habitants, riverains, associations et établissements présents sur les ports, signent ce jour les Chartes des usages des ports de La Gare et de Bercy et des ports d'Austerlitz et de la Rapée. Ces deux chartes définissent les bonnes pratiques d'utilisation de ces ports, dans le but d'assurer un usage partagé et bénéfique pour tous.

Une solution concertée pour un cadre de vie apaisé

Entre les ponts d'Austerlitz et de Tolbiac, les ports de Bercy, de la Gare, d'Austerlitz et de la Rapée sont devenus en quelques années les lieux incontournables de promenade et d'animation des quais parisiens. Ils accueillent des restaurants, des terrasses, des établissements de divertissement, la Cité de la Mode et du Design et ses nombreuses activités.



Les quais parisiens sont des lieux de vie et de détente où se déploient de nombreuses activités économiques et culturelles.

Autour de ces ports, les riverains peuvent subir les effets de ces activités : nuisances sonores, tapage nocturne, problèmes de circulation, d'accessibilité, de stationnement, de sécurité, d'hygiène et de propreté. Pour permettre une cohabitation équilibrée et satisfaisante pour tous, Ports de Paris a souhaité dès 2013 rassembler toutes les parties prenantes autour de la lutte contre ces nuisances. Riverains, responsables des établissements, mairies du 12^e et du 13^e arrondissement, la préfecture,

la Ville de Paris, les commissariats, les conseils de quartier et les associations ont tous répondu présents et ont participé activement à cette démarche.

Ces deux chartes sont donc le fruit de cette longue concertation, qui s'est déroulée sous forme de réunions publiques et d'ateliers. Ces échanges ont permis de partager un diagnostic sur les nuisances ressenties et de trouver les meilleures solutions aux problématiques avec toutes les parties prenantes.

Afin de pérenniser ce dialogue et d'assurer un suivi régulier, des « Conseils de la Charte » ont été mis en place. Chaque Conseil veille à la bonne application de la Charte et propose des améliorations. Les deux Conseils se réunissent une fois avant le début de la saison, deux fois pendant et une dernière fois en fin de saison. Cette fréquence a été décidée ensemble pour permettre de mettre en place des actions correctives rapidement.

Une pratique du dialogue qui porte ses fruits

La première Charte des usages initiée par Ports de Paris a été signée en 2013 pour le port de la Gare avant d'être renouvelée en 2016 pour l'élargir au port de Bercy. Grâce à un engagement de tous, cette charte a produit des résultats qui ont contribué largement à l'acceptabilité de ces activités sur les quais. C'est donc la troisième version de cette Charte qui est signée ce jour pour ces deux ports, avec une mesure innovante mise en place par BRUITPARIF (voir encadré ci-contre) .

Forte de cette expérience réussie, une nouvelle instance de dialogue se met en place début 2018 autour des ports voisins de la Râpée et d'Austerlitz. Une nouvelle charte des usages spécifique à ces deux sites voit le jour et prend acte aujourd'hui.

Une démarche globale pour mieux insérer les ports dans leur environnement : CAP

Plus largement, cette double signature s'inscrit dans la démarche de progrès intitulée Charte d'amélioration des ports (CAP) qui concerne également les ports accueillant des activités industrielles. S'agissant de ces dernières, les installations et sites portuaires s'engagent à réaliser un audit annuel par un organisme indépendant sur les critères d'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la maîtrise des impacts environnementaux des activités et l'information régulière des publics concernés et à mettre en œuvre le plan d'action correspondant. Pour en savoir plus :

<http://www.cap.haropaports.com/>



A propos de HAROPA - Ports de Paris

HAROPA - Ports de Paris a pour mission le développement du trafic fluvial grâce à la création et l'exploitation des ports en Ile de France. Chaque année plus de 20 millions de tonnes de marchandises sont manutentionnées sur les ports fluviaux soit l'équivalent d'un million de camions en moins sur les routes. Membre de HAROPA aux côtés des ports maritimes de Rouen et du Havre, il assure une ouverture maritime au Grand Paris. Comptant parmi les plus grands ensembles portuaires européens, HAROPA est connecté à tous les continents et dispose de près de 500 hectares de terrains et réserves foncières le long de l'axe Seine. HAROPA accompagne ses clients dans la mise en place et la gestion de systèmes logistiques compétitifs et durables pour desservir le premier bassin de consommation européen avec 25 millions d'habitants. www.haropaports.com

Des méduses BRUITPARIF pour surveiller les nuisances sonores :

L'une des mesures phare est la réalisation d'une surveillance des émissions sonores par BRUITPARIF*. Ce dispositif repose sur le déploiement de capteurs innovants, dénommés « méduses ». Dotés de 4 microphones, ceux-ci déterminent plusieurs fois par seconde d'où provient le bruit dominant. En projetant ensuite ces « niveaux localisés » sur une vue de l'environnement à 360°, il devient alors possible de « voir le bruit », de le géolocaliser et d'engager rapidement des actions correctives.

www.bruitparif.fr

Contacts presse :

Marine Chaumon – 01 40 58 28 74 – 07 85 93 94 51 – marine.chaumon@haropaports.com